



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Date de convocation :

19/09/2024

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Thierry COMES, Armande IGLESIAS, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Yasmine SEBAHOU, Frédéric CRAVO, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Claude AYMERICH), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ)

Absents : Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Clara ROSE, Georges PERALBA

M. Yasmine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/57 : CANDIDATURE DE LA COMMUNE RELATIVE AU PARTENARIAT POUR LA REHABILITATION DU POSTE DE TRANSFORMATION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ « CARRERADE » - PROGRAMME ANNEE 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

M. le Maire explique que comme tout bâtiment urbain, les postes de distribution publique d'électricité font souvent l'objet de multiples dommages comme les tags. Ceux-ci contribuent à la dégradation de vie des habitants et nuisent à l'image de la Commune.

Aussi afin de lutter contre ces dégradations, la Commune dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, met en œuvre des opérations d'aménagement urbain.

A cet effet, et en partenariat avec ENEDIS et le SYDEEL66, la Commune souhaite concourir à la réhabilitation du transformateur, sis rue Emile Delonca, dénommé « Carrerade ».

Dans un souci de préservation de l'environnement et d'implication locale, ENEDIS est prêt à participer à quelques opérations exemplaires sur des postes dégradés ou portant atteinte au cadre de vie des citoyens. Ces opérations ponctuelles seront faites en partenariat avec la Commune, maître d'ouvrage des travaux, qui choisit le type de réalisation qu'elle souhaite exécuter (trompe l'œil, fresque murale). Le SYDEEL66, partenaire public des collectivités locales, dans le cadre de sa politique environnementale et d'amélioration du cadre de vie, réalise des opérations de mise en esthétique des réseaux pour ses Communes adhérentes. Afin de valoriser, à défaut de remplacer certains postes, il s'associe à ce projet en vertu d'une convention cadre signé avec ENEDIS pour l'apport de financement pour ces projets de réhabilitation.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DONNE SON ACCORD pour adresser le dossier de candidature au Sydeel66 pour la réhabilitation du poste de transformation de distribution publique d'électricité dénommé « Carrerade », sis rue Emile Delonca.

SOLLICITE auprès du Sydeel66 et d'Enedis une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation cette opération.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment la convention tripartite de partenariat à intervenir entre la Commune, le Sydeel66 et Enedis.

AUTORISE M. le Maire à prendre les dispositions nécessaires, à la mise en œuvre de cette délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 26 septembre 2024

Le Maire,




W.BURGHOFFER